

Préservons les Zones Humides dans les Vallées du Tech et des fleuves côtiers des Albères !

Edito

« Le plan de gestion stratégique des zones humides du Syndicat du Tech permet d'identifier les priorités pour agir en faveur de ces espaces naturels. En particulier, 23 sites remarquables de la vallée sont visés pour réaliser des opérations qui permettent d'optimiser leurs fonctions de régulation des eaux, d'épuration et d'accueil de la biodiversité. Plus largement, le plan de gestion est le fruit de la volonté des élus et des acteurs locaux de disposer d'un outil d'aide à la décision pour l'aménagement du territoire et mieux concilier usages de l'homme et bon fonctionnement des milieux aquatiques. Aujourd'hui ce document est à la disposition des collectivités locales mais aussi des usagers de l'eau, des associations et des amoureux de la nature pour partager une connaissance et un projet de territoire sur ces espaces si importants pour tous que constituent les zones humides »

Alexandre PUIGNAU, Président du Syndicat du Tech



Les zones humides, c'est quoi ?



La loi les désigne comme « des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles [qui aiment l'eau] pendant au moins une partie de l'année. » (Art. L211-1 du Code de l'Environnement)

Concrètement il s'agit des espaces de transition entre terre et eau comme les **mars**, les **berges** des cours d'eau, les **marais**, les **tourbières**, les bords de lacs, les **prades**...

Pourquoi protéger les zones humides ?

Grâce à leurs **caractéristiques originales**, les zones humides fournissent de nombreux services gratuits à l'homme comme l'**épuration naturelle** de l'eau et son **stockage** pendant les crues pour la relarguer progressivement en période sèche. Elles accueillent également une singulière **biodiversité**.

Malgré leur utilité, **50% des zones humides ont disparu** en France au cours du siècle dernier pour laisser place aux activités humaines (urbanisation, agriculture intensive,...)



Un projet du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères
Dans le cadre du SAGE Tech-Albères - Réalisation : Nymphalis & Nabla

Avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée (70%) et la Région Occitanie (10%)

Quelles zones humides dans la vallée du Tech ?



Les **zones humides de montagne** et les **zones de sources** ont une forte aptitude à emmagasiner de l'eau pendant l'hiver sous forme liquide ou de neige.

Le Vallespir constitue un véritable château d'eau naturel pour toute la vallée !



Les **zones humides alluviales** (=aux abords des cours d'eau) ont une forte aptitude à la régulation des inondations et à l'autoépuration des eaux.

Les fonds de vallées constituent des zones d'expansion des crues et des stations d'épuration naturelles !



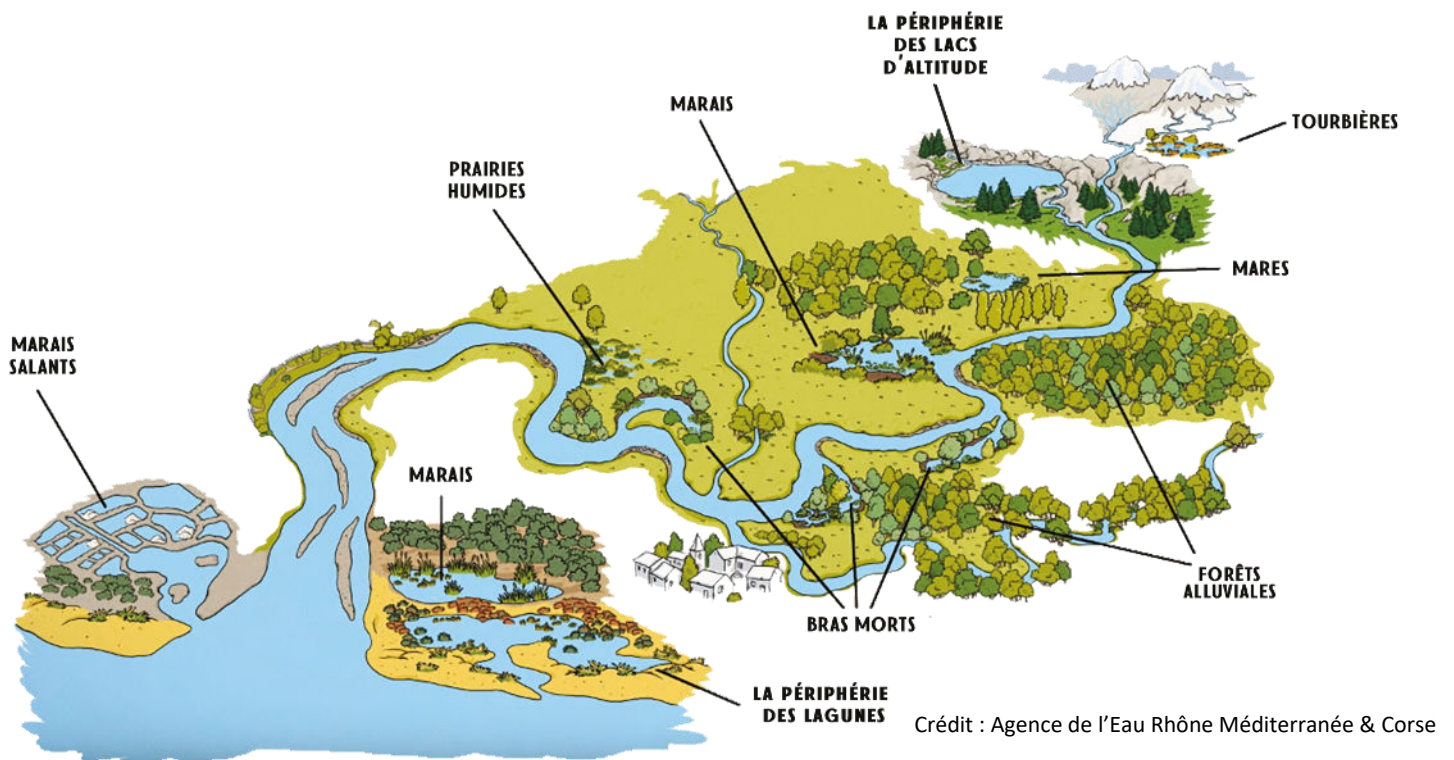
Les **Zones humides de plaine, prades, mares** ont une forte aptitude à la régulation des inondations, au remplissage des **nappes souterraines** et à l'accueil de la **biodiversité**.

Les zones humides de plaine constituent des stockages d'eau naturels et des lieux propices à la vie !



Les **zones humides littorales** ont une forte aptitude à la régulation des **submersions marines** et à l'accueil de la **biodiversité**.

Sur le littoral, les zones humides constituent une interface entre la terre et la mer !



Crédit : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse

Selon leur type et leur localisation, les zones humides possèdent donc différentes fonctions naturelles très utiles



Rôle « éponge », elles absorbent l'eau lors des crues et limitent les **inondations**. En été, elles relarguent l'eau stockée et réduisent les **sécheresses**. Elles alimentent aussi les **nappes souterraines** et piègent le **carbone**.

Les zones humides sont des alliées face au changement climatique !



Rôle « rein », avec leur végétation et leur sol elles transforment et consomment nombre de **polluants** (nitrates, toxines,...). Elles piègent aussi les **matières en suspension**.

Les zones humides améliorent la qualité de l'eau !



Rôle « biodiversité », elles accueillent de nombreuses espèces rares de la faune et de la flore. 50% des oiseaux et 100% des amphibiens dépendent directement des zones humides.

Les zones humides sont des refuges pour de nombreuses espèces !

Comment préserver les zones humides ?

1. Délimiter et caractériser les zones humides pour les protéger :

Sur l'ensemble du territoire, **les zones humides potentielles ont été cartographiées** de manière à ce que tout nouveau projet les prenne en compte. La **loi** impose alors de délimiter précisément les zones humides en présence par analyse de la flore et des sols pour ensuite appliquer la séquence Éviter/Réduire/Compenser. Le territoire a décidé en 2017 au travers du **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** d'aller plus loin en interdisant tout nouveau projet en zone humide qui n'est pas d'**intérêt général ou d'utilité publique** (ex : captage d'eau potable ou lutte contre les inondations peuvent être tolérés sous conditions).



Analyse du sol sur le terrain



Déchets en zone humide

2. Identifier les menaces qui pèsent sur les zones humides :

Remblai, urbanisation, culture intensive, drainage, pollution, espèces invasives sont autant de menaces qui pèsent sur les zones humides et sur leur aptitude à réaliser les différentes fonctions... De plus, certaines zones humides ne sont plus **connectées** ni entre elles ni aux cours d'eau et se dégradent alors très rapidement.

3. Concentrer les actions sur les zones humides prioritaires :

S'il est indispensable de protéger toutes les zones humides, **l'action publique doit être priorisée sur celles qui présentent le plus d'intérêt au regard de leur fonctions et qui sont aussi menacées**. Ainsi, une stratégie globale a été mise en place au niveau de toute la vallée sur les 1111 zones humides qui représentent 5 195 ha soit 5,8% du territoire. Et en plus, un zoom a été fait sur **23 zones humides prioritaires** qui ont fait l'objet d'un programme d'actions détaillé.



Grenouille de Perez
Pelophylax perezi



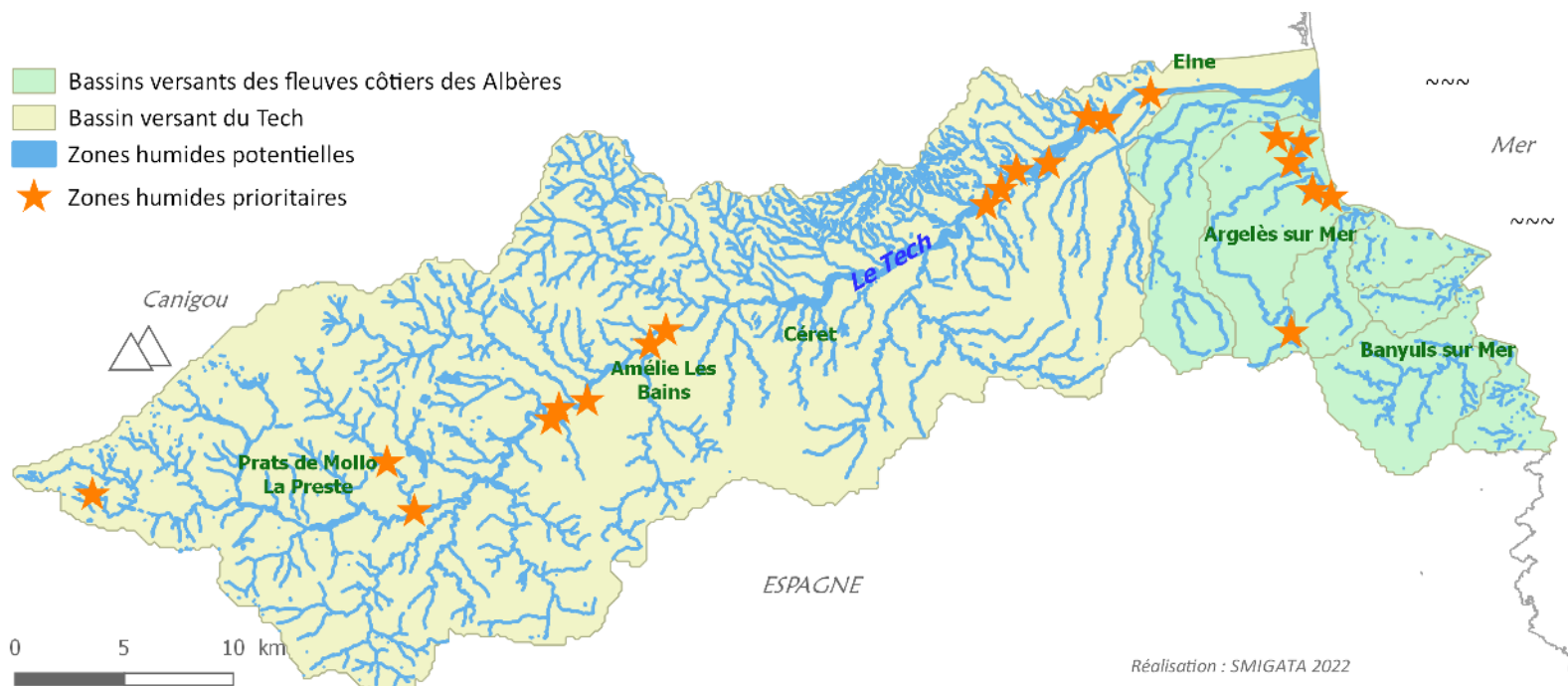
Zone humide restaurée

4. Déployer le plan de gestion stratégique :

- ◇ Inscrire les zones humides dans les **documents d'urbanisme** (PLU, SCOT)
- ◇ **Maîtriser le foncier** (acquisition / convention avec le propriétaire)
- ◇ Réaliser des **travaux pour restaurer** les zones humides prioritaires (suppression de drains, arasement de digues, reconnexion aux cours d'eau,...)
- ◇ **Adapter les pratiques** en zone humide (ex : agriculture extensive, loisirs,...)
- ◇ Flécher les **mesures compensatoires** des projets impactant l'environnement sur les zones humides prioritaires
- ◇ **Communiquer** et sensibiliser tous les publics sur l'intérêt des zones humides

Il coûte 5 fois moins cher de préserver les zones humides que de compenser la perte des services qu'elles nous rendent gratuitement !

Les zones humides du territoire Tech-Albères



Carte des zones humides potentielles et prioritaires sur le territoire Tech-Albères

Grâce au plan de gestion stratégique des zones humides, le territoire possède une vision globale avec des priorités d'actions. Ce plan constitue un véritable outil d'aide à la décision pour un aménagement du territoire qui tient compte de la présence et des fonctions des zones humides.

Plusieurs acteurs peuvent en bénéficier afin de mettre en œuvre les actions de gestion et de restauration à long terme de ces milieux si importants (communes, communautés de communes, Syndicat du Tech, Conservatoire des Espaces Naturels, propriétaires,...).

Des aides financières jusqu'à 80% peuvent être mobilisées dans le cadre du plan de gestion auprès des partenaires financiers (Agence de l'Eau, Région, Département).

+ d'infos :

www.syndicatdutech.fr

Vous y trouverez notamment le plan de gestion stratégique des zones humides au complet

Contact :

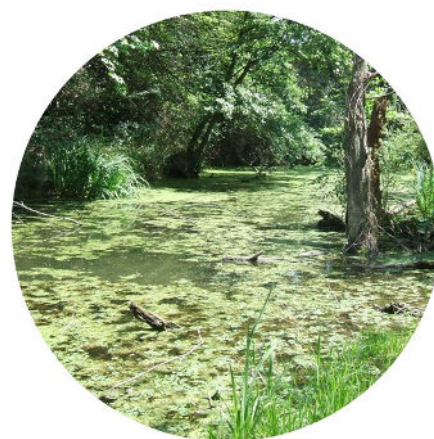
Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères

2, rue Jean Amade - BP 121

66400 CÉRET

04 68 87 08 78

contact@syndicatdutech.fr



Zone humide au bord du Tech

Publication du Syndicat du Tech

Janvier 2022

Crédit photo : Syndicat du Tech & Nymphalis